



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Moyens insuffisants pour la mise en place de la réforme des études de santé

Question écrite n° 36983

### Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mauvaises conditions dans lesquelles la réforme des études de santé s'est mise en place. Alors que cette réforme, avec la fin du *numerus clausus*, devait mettre fin à une sélection drastique au terme de la première année et permettre ainsi de former davantage de médecins, ce double objectif apparaît bien compromis. Les universités ne semblent en effet pas avoir reçu de moyens supplémentaires pour accueillir davantage d'étudiants en seconde année, et bien que le nombre de places ouvertes en seconde année n'ait pas été annoncé, on peut légitimement s'en inquiéter. Des étudiants primants risquent même se retrouver dans une situation pire que celle de leurs prédécesseurs, avec un taux de réussite similaire, mais des difficultés pour présenter une seconde fois le concours. Aussi M. le député a-t-il demandé à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation que de réels moyens soient alloués pour la mise en place de cette réforme pour leur permettre de réussir, et en cas d'échec, de présenter à nouveau le concours dans des conditions favorables. Il se tourne maintenant vers M. le ministre des solidarités et de la santé, car cette question des moyens à attribuer aux facultés dépasse le seul enjeu du devenir des étudiants. Si les promotions de seconde année ne voient pas leur effectif augmenter dès la rentrée 2021, cela retarde d'autant la formation de médecins en nombre suffisant pour satisfaire les besoins en santé des citoyens. Donner les moyens aux facultés est donc primordial. Il attend un véritable engagement dans ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Dharréville](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36983

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1970

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)